

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## AU VÉNEZUÉLA

Ainsi, il est entendu qu'une guerre est sur le point d'éclater, et pour quelle cause ?

Parceque, lors de son avènement, le président Castro refusa de reconnaître les engagements de son prédécesseur envers la « Disconto Gesellschaft », de Berlin, qui construisit le chemin de fer qui coûte 50 millions et à laquelle le gouvernement Vénézuélien avait garanti 7 0/0. L'empereur d'Allemagne, qui est un gros actionnaire de « Disconto Gesellschaft », encouragea secrètement les menées révolutionnaires du général Mathos.

Celui-ci reçut un envoi considérable d'armes et d'argent par le *Ban Righ* qui chargea sa mystérieuse cargaison à Anvers. Lorsque Mathos fut obligé de se retirer, l'empereur d'Allemagne jugea le moment opportun pour intervenir. La destruction de vaisseaux vénézuéliens s'explique par le fait qu'ils surveillaient les côtes et entravaient l'introduction d'armes destinées aux insurgés qui luttent contre Castro.

Voilà ce que raconte le *Petit Bleu* de Bruxelles, et ce qui confirme les renseignements venus d'autre part.

Car on sait aussi que des industriels allemands et anglais ont fourni des marchandises au Vénézuéla, à des prix excessifs, et qu'ils demandent aujourd'hui leur paiement. Les Anglais qui ont réduit de 90 0/0 les créances des étrangers résultant des pertes de la guerre du Transvaal, trouvent tout naturel d'employer le canon pour se faire payer des créances encore plus exorbitantes.

Ainsi que nul ne l'ignore, les Etats sud-américains jouissent d'une solide réputation de mauvais payeurs. Aussi les maisons de commerce qui nouent avec eux des relations se tiennent-elles sur leurs gardes. Leur premier soin est d'exagérer les prix. Ce qui se vend cent francs à un client ordinaire, est facturé deux mille francs au Vénézuéla, à la Colombie, à l'Uruguay et autres. De plus les vendeurs exigent, jusqu'au paiement, des intérêts si élevés, qu'une ou deux annuités suffisent parfois à couvrir toute la créance.

Les troubles au cours desquels le président Castro fit les commandes dont les Anglais et les Allemands poursuivent le recouvrement à coups de canon, n'étaient point pour améliorer une situation que les fournisseurs connaissaient de longue date, sur laquelle ils ne gardaient certainement aucune illusion. Ils couraient les risques réservés aux usuriers. Ils étaient donc tenus à plus de patience et de discrétion.

L'opinion publique ne peut se montrer favorable à de pareils procédés, à de semblables guet-apens.

Le but du voyage récent de Guillaume II en Angleterre, n'a pas été autre que de décider le faible Edouard VII à s'associer à cette piraterie odieuse. Leurs couronnes n'en retireront pas un nouveau lustre. Elles en avaient pourtant besoin.

Maintenant, que va-t-il se passer ?

On dit que les puissances alliées ne provoqueront pas un conflit avec les Vénézuéliens,

mais qu'elles établiront un blocus pacifique le long de la côte vénézuélienne. Il serait utile de rappeler que, lorsque la France établit un blocus pacifique à Formose, en 1884, et quand elle voulut interdire l'entrée des vaisseaux des nations neutres dans les ports, lord Granville, alors ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, s'y opposa et réclama la liberté d'accès pour les navires anglais. Les escadres allemande et anglaise ne peuvent donc s'opposer et interdire aux navires marchands américains, français et autres d'entrer dans les ports vénézuéliens. Et dans le cas où les alliés s'empareraient des douanes dans les ports, rien n'empêcherait au président Castro de percevoir les droits de douanes sur des points éloignés de quelques kilomètres de la côte ou dans les villes de l'intérieur. Il n'est guère admissible qu'on débarque des troupes anglaises et allemandes pour envahir l'intérieur du pays, où elles rencontreraient les mêmes difficultés que celles que les anglais viennent de rencontrer en Afrique du Sud. Du reste, l'opinion publique s'y oppose. On reconnaît que la question est compliquée et qu'il ne reste guère autre chose à faire que d'avoir recours à un arbitrage.

Le plus tôt sera le mieux.

C. J.

## INFORMATIONS

### Le Commerce de la France

L'imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant les onze premiers mois de l'année 1902.

Les renseignements suivants sont extraits de ce volume :

#### Importations

Objets d'alimentation : 709.913.000 en 1902 ; 706.109.000 en 1901.

Matières nécessaires à l'industrie : 2 milliards 598.701.000 en 1902 ; 2.565.460.000 en 1901.

Objets fabriqués : 699.560.000 en 1902 ; 702.461.000 en 1901.

Totaux : 4 008.174.000 en 1902 ; 3 milliards 974.030.000 en 1901.

#### Exportations

Objets d'alimentation : 631.341.000 en 1902 ; 669.167.000 en 1901.

Matières nécessaires à l'industrie : 1 milliard 063.385.000 en 1902 ; 930 489 000 en 1901.

Objets fabriqués : 1.929.125 000 en 1902 ; 1.846.348.000 en 1901.

Colis postaux : 216.639.000 en 1902 ; 205.071 000 en 1901.

Totaux : 3 840.490.000 en 1902 ; 3 milliards 974 030.000 en 1901.

#### La classe

M. Manjan, rapporteur du budget de la guerre, propose de renvoyer, après deux ans et demi de service actif, dès le mois d'avril prochain, la plus ancienne des trois classes sous les drapeaux. Ce serait là une mesure transitoire, en attendant la loi de deux ans. Elle aurait pour premier résultat de réaliser sur les crédits budgétaires une économie de 23 à 24 millions.

M. Manjan a saisi de la question la commission du budget, mais le général André a fait une opposition assez vive à cette mesure.

La commission a pensé, dans ces conditions, que ce n'était pas à elle, mais à la commission de l'armée de trancher le débat.

Les hommes dont on propose le renvoi après deux ans et demi de service sont certainement des soldats instruits et n'ayant plus rien à apprendre au régiment.

#### La production des vins en 1902

La direction générale des contributions indirectes fait connaître les résultats provisoires de la récolte pour la présente année.

Pour 1902, la récolte des vins, en France, est évaluée à 39.943.191 hectolitres, soit une diminution de 18.020.323 hectolitres par rapport à la récolte de 1901 et de 2.797.347 hectolitres sur la moyenne des dix dernières années.

#### La Fièvre typhoïde et les huîtres

Le conseil supérieur de santé de la marine s'est réuni le 9 décembre, et a émis l'avis suivant :

« Le conseil supérieur de santé a été consulté, par note du cabinet en date du 8 décembre 1902, sur la question de savoir s'il existait un danger réel de transmission de la fièvre typhoïde par la consommation des huîtres élevées dans les parcs du territoire maritime français.

« Les causes de fièvre typhoïde sont innombrables. Elles résident dans l'eau, dans les fruits, dans les légumes verts, les salades, etc. Doit-on pour l'éviter, se priver de tous ces aliments indispensables à l'alimentation ? Evidemment non. Il est seulement nécessaire de prendre quelques précautions.

« La question est la même pour les huîtres : Certains cas de fièvre typhoïde ont pu être attribués à l'ingestion d'huîtres recueillies dans des fonds contaminés par des bouches d'égouts, ou certaines petites rivières traînant à la mer les eaux polluées d'agglomérations urbaines ; mais ce serait une erreur grave et préjudiciable à des intérêts vraiment français que de vouloir incriminer toutes les huîtres des parcs installés sur notre littoral.

« La grande majorité de ces parcs se trouve placée dans de très bonnes conditions, et les huîtres qui y sont élevées n'ont aucune chance de contamination. Elles peuvent être consommées sans danger pour la santé publique. »

Pour conclure, le conseil estime que, grâce aux précautions déjà prises, les huîtres de nos établissements ostréicoles peuvent être consommées sans appréhension et sans crainte pour la santé publique. Malades et bien portants pourront continuer à y trouver un aliment de premier choix.

#### Les troubles de Margueritte

Hier lundi, ont commencé devant la cour de Montpellier les débats de l'affaire dite des troubles de Margueritte.

Cent onze Arabes comparaissent devant le jury pour y répondre des faits graves dont ils se sont rendus coupables, en avril 1901, dans le petit village de Margueritte (Algérie).

On se souvient qu'à cette époque, une bande d'arabes fanatisés par les discours et les pratiques d'un certain Yacoub Mahomed bel el Haly Ahmed, entreprirent une campagne pour amener à l'islamisme toutes les populations.

C'était au nom d'Allah et de Mahomet que cette bande parcourait le pays et se livrait à toutes sortes d'excès, pillant les fermes, assommant et tuant même tous les colons qu'ils rencontraient.

Cela ne dura heureusement que deux ou trois jours ; des troupes envoyées de Miliana eurent vite fait de réprimer cette révolte et d'arrêter les principaux meneurs et coupables.

Contre ces révoltés plusieurs crimes sont relevés : pillage, dégâts, attaques, voies de fait, rébellion, tentatives de meurtre et meurtres.

Les débats dureront plusieurs jours. Mais les deux principaux accusés sont les nommés Yacoub Mahomet et ben Aïcha.

#### Tirage d'Obligations

##### Ville de Paris 1865

Le numéro 63 177 gagne 150.000 fr.  
Le numéro 496.618 gagne 50.000 fr.  
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 357.102 500.116 546.298 599.303.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 14.964 401.595 450.517 472 877 507.051.

Dix numéros gagnent chacun 2.000 fr.

##### Canal de Suez 5 0/0

Le numéro 5.747 gagne 150.000 fr.  
Les numéros 117.870 et 267.573 gagnent chacun 25 000 fr.

Les numéros 123.272 et 195.471 gagnent chacun 5.000 fr.

Vingt numéros gagnent chacun 2.000 fr.

##### Canal de Panama

Le numéro 47 326 gagne 500.000 fr ;  
Le numéro 954.090 gagne 100 000 fr.  
Les numéros 1.739.867 et 465.862 gagnent chacun 10 000 fr.

Les numéros 440.445 et 1.481.236 gagnent chacun 5.000 fr.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2 000 fr.

223.307 1 233 728 1.425 240 269.220 1.461.517.

Cinquante numéros gagnent chacun 1.000 fr.

## CHRONIQUE LOCALE

### Congés scolaires

Les congés de Noël et du jour de l'an, dans les lycées et collèges de jeunes filles de l'académie de Toulouse auront lieu aux dates suivantes :

Sortie : le mercredi 24 décembre, à huit heures du matin.

Rentrée : le vendredi 2 janvier, à huit heures du soir.

### Enseignement agricole

Par arrêté ministériel, il est accordé des lettres de félicitations aux instituteurs ci-dessous désignés, pourvus de la croix de chevalier du mérite agricole :

M. Auricoste Jules, instituteur à Gourdon.  
M. Meulet Jean, id. à Carluet.  
Des médailles d'argent avec prime de 150 fr. sont accordées à MM. :

Aillet Justin, directeur d'école à Luzech.  
Vayssières Jean, directeur d'école à Puy-l'Evêque,

Des médailles d'argent avec prime de 100 fr. à MM. :

Lacam Marcelin, instituteur à Tauriac.  
Loudes François, id. à Cajarc.  
Des médailles de vermeil à MM. :

Arènes Guillaume, instituteur à Mayri-nhac-Lentour.

Masbou, Louis, instituteur à Lunan.

Monrigal, Elie, id. au Bouyssou.  
Des médailles d'argent, à MM. :

Roques Jean, instituteur à Belfort.  
Souleillou Augustin, instit. à Rouffillac.

CAHORS

Les élections de la Chambre de Commerce

UN ARTICLE ABOMINABLE !!!!!

Je rencontrais hier, un honorable négociant de la ville, au moment où il parcourait le *Journal du Lot* :

— Vous tombez bien, me dit-il, j'allais précisément lire votre abominable article... malgré lequel les candidats à la Chambre de Commerce ont obtenu un nombre imposant de suffrages !

— Mon a-bo-mi-na-ble article. .... ?

— Oui ; il paraît qu'il est salé ! Nous allons voir du reste, et jouissant de mon ahurissement, mon interlocuteur se plongea avec complaisance dans la lecture du *Journal du Lot*.

A mesure qu'il lisait, l'aimable négociant manifestait sa surprise et quand il eut terminé sa lecture : « mais il n'y a rien du tout dans cet entrefilet, s'exclama-t-il, vous avez tout simplement écrit ce que tout le monde pense... et je ne comprends vraiment pas l'indignation de Monsieur... »

— De Monsieur.... ?

— Permettez que je m'en tienne là !

— Soit. Aussi bien le nom m'indiffère.

Ce qu'il importe de constater, par contre, c'est que, pour certaines gens, faire acte d'indépendance est un acte abominable !!! L'avenir nous apprendra si c'est bien là l'opinion des électeurs.

Pour le moment, je tiens à protester hautement contre les mauvais sentiments qui sont prêtés au *Journal du Lot* par le Monsieur... inconnu !

Nous n'avons jamais voulu, ici, nuire à l'élection des honorables candidats élus dimanche, sans quoi nous n'eussions pas attendu à la veille du scrutin pour détourner d'eux les électeurs.

Et est-ce qu'ici même, dans « l'article salé », M. L. Bonnet ne rendait pas un juste hommage aux mérites indiscutables de ces candidats ?

La vérité est que nous sommes au contraire très satisfaits du résultat acquis.

Très sincèrement nous pensons que le choix ne pouvait être meilleur ; mais laissant de côté les questions de personnes, nous avons protesté et nous protestons à nouveau contre le sans-gêne avec lequel on traite d'humiliante façon les commerçants-électeurs.

Ces derniers sont assez grands garçons pour savoir quels sont leurs droits et leurs devoirs. A juste titre ils sont froissés qu'une coterie leur impose, sans jamais les consulter, des candidats d'une valeur indiscutée, c'est entendu, mais qui gagneraient encore à être les candidats de tous et non les candidats du potentat du coin ou d'une petite chapelle.

Il ne doit y avoir au tribunal de commerce, comme à la Chambre de commerce, ni politique ni coterie ; ce résultat sera sûrement obtenu le jour où les électeurs, soucieux de leur dignité, ne permettront pas à un groupe de se substituer à eux.

C'est pourquoi nous espérons bien que les prochaines élections seront précédées d'une réunion au cours de laquelle les électeurs désigneront les candidats qui leur paraîtront devoir être les meilleurs.

En attendant nous demandons qu'on révise avec soin la liste électorale pour la Chambre de commerce. Nous connaissons tels électeurs appartenant à l'une des trois premières catégories de patentés — les seules qui soient imposées pour la Chambre, sauf erreur — qui ne sont pas inscrits alors que figurent sur la liste des électeurs de la 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> catégorie. Nous ne demandons certes pas des exclusions : nous demandons l'inscription de tous les ayants-droit.

Notre seul but est, on le voit, de donner aux élus la plus grande somme d'autorité possible.

Y a-t-il vraiment là un acte « abominable » pouvant justifier l'indignation (!!!) du Monsieur... inconnu ?

A. C.

Les élections consulaires et de la Chambre de commerce

Dans notre numéro de samedi, nous occupant des élections consulaires et de la Chambre de commerce du Lot, nous disions que les commerçants de notre arrondissement se laissaient aller à un je m'enfichisme regrettable à l'égard de ces élections.

Le 6 décembre nous en avons eu une preuve : le quart à peine des électeurs inscrits a voté ; et dimanche encore, pour les élections de la Chambre de commerce, s'il y avait 201 inscrits, il n'y a eu environ qu'une centaine de votants.

Nous avons donné les causes de cette indifférence ; nous n'insisterons donc pas. Mais puisque 100 commerçants au moins et rien que chez nous, sont hostiles au mode actuel de désignation des candidats, leur protestation eût été plus efficace si elle avait produit un effet quelconque par un semblant de manifestation sur un ou plusieurs noms.

C'eût été mettre, comme on dit, la puce à l'oreille des organisateurs ordinaires des élections consulaires et de la Chambre de commerce.

Les prochaines élections seront-elles meilleures ? Les commerçants voudront-ils se ressaisir et ne pas faire les quatre volontés d'une coterie ?

On nous l'affirme : dans tous les cas, nous savons que dès aujourd'hui un appel sérieux va être fait aux commerçants et que, d'ici peu, certaines modifications pourraient être apportées dans le mode actuel de recrutement des juges.

L. B.

Elections de la Chambre de Commerce du Lot

Dimanche ont eu lieu les élections des membres de la Chambre de commerce du Lot.

Arrondissement de Cahors

Inscrits : 201. — Votants, 112. — M. Cayla 105 voix ; M. Autesserre, 103 ; M. Lacombe, 100 ; M. Gaiup, 106 ; 2 bulletins blancs.

Arrondissement de Figeac

Votants, 45. — M. Cayla, 42 voix ; M. Autesserre, 45 ; M. Lacombe, 45 ; M. Galaup, 42.

Arrondissement de Gourdon

Votants, 24. — ; Cayla, 24 voix ; M. Autesserre, 23 M. Lacombe, 21 ; Galaup, 23.

Total : votants, 181. — M. Cayla, 171 voix ; M. Autesserre, 171 M. Lacombe, 166 ; M. Galaup, 171.

Convocation

Les membres du Cercle Républicain sont convoqués en assemblée générale le mercredi 24 décembre à 8 heures du soir, dans une des salles du cercle.

Le Président

J. H. COSTES, Sénateur.

Legs Teyssère

Conformément aux désirs exprimés par M. Teyssère, qui à sa mort laissa une rente de 500 fr. pour être donnée à un père d'une famille nombreuse, la commission de l'hospice dans une de ses dernières réunions a accordé les 500 francs à un père de dix enfants, M. Gipoulou, demeurant près de Touzac.

Association amicale des instituteurs et institutrices publics laïques du Lot

Le Conseil d'administration de l'Association amicale des instituteurs et institutrices publics laïques du Lot s'est réuni dimanche, 14 décembre, dans une des salles de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Rajade, instituteur à Cahors, vice-président provisoire.

27 membres étaient présents. Il a été procédé à l'élection du bureau définitif.

Ont été élus : Président, M. Gaignebet, instituteur à Lanzac ; Vice-Présidents, MM. Rajade, instituteur à Cahors, et Brien, instituteur à l'école primaire supérieure de St-Céré ; Trésorier, M. Charles, instituteur à Luzech ; Trésorier-adjoint, M. Borjes, insti-

tuteur à Luzech ; Secrétaire, M. Ayrot, instituteur à Cahors ; Secrétaire-adjoint, M. Lagrèze, instituteur à Cahors ; Archiviste-Bibliothécaire, M. Bariéty, instituteur à Cahors.

Diverses commissions ont été nommées. Le bulletin de l'association paraîtra tous les trois mois.

Le Conseil a décidé que le siège social sera situé, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1903, n° 26, boulevard Gambetta, à Cahors, dans une des salles du café de Bordeaux, louée à cet effet.

Plusieurs vœux ont été émis concernant les traitements du personnel, le balayage des classes, etc. et en particulier le vœu suivant :

« Que toute pratique du culte et toute surveillance des élèves dans les églises, temples ou synagogues soient formellement interdites aux maîtres et aux maîtresses de toutes les écoles. »

Il a été décidé que l'Amicale du Lot prendrait part au congrès général des Amicales qui sera tenu à Marseille en août 1903.

Le Secrétaire,

E. AYROT.

Veicolo-Sport Cadurcien

Dans son assemblée générale du 12 décembre courant, le V.-S. C. a composé son bureau et son conseil d'administration pour l'année 1903.

Président, M. Lacaze ; vice-président, M. Gélis ; secrétaire, M. Péfourque ; secrétaire adjoint, M. Ichès ; trésorier, M. Aladel ; capitaine de route, M. Signard ; lieutenant de route, M. Arnaudet.

Conseil d'administration : MM. Filhol, Darquier, Delord, Bouzerand, Bruel, Ichès. Par acclamation, M. Toulouse est nommé président honoraire.

Probité

Le sieur Arbouys, demeurant rue des Capucins, a trouvé hier au soir, dans la salle d'attente du bureau de poste, un portefeuille contenant une certaine somme en billets de banque, qu'il s'est empressé de remettre au guichet. Le propriétaire, voyageur de commerce, n'a pas tardé à venir le réclamer et a prié les agents de service de transmettre au sieur Arbouys ses plus sincères remerciements.

Foire du 13 décembre

La foire du 13 décembre a été assez importante.

Les cours des bestiaux et de diverses denrées ont été les suivants :

Boeufs. — Boeufs gras, de 29 à 30 fr. les 50 kilos ; attelages, de 400 à 800 fr. la pièce.

Porcs. — Porcs gras, de 44 à 48 fr. les 50 kilos, et les jeunes, de 18 à 35 fr. selon grosseur.

Moutons. — Moutons gras, de 70 à 75 cent. le kilo, selon qualité ; brebis pour l'élevage, de 35 à 40 fr. la pièce.

Halle. — Blé en vente, 200 hectolitres vendus, 165, prix moyen, 18 fr. l'hectolitre ; maïs en vente, 300 hectolitres, vendus, 230, prix moyen, 10 fr. l'hectolitre ; pommes de terre, de 3 à 4 fr. les 80 litres.

Marché. — Oies grasses et canards morts, de 80 à 90 cent. le demi-kilo ; volailles grasses, 60 cent. le demi-kilo ; poulets, de 70 à 75 cent. le demi-kilo ; dindes, 0 fr. 55 le demi-kilo ; lapins privés, 35 cent. le demi kilo ; œufs, de 1 fr. à 1 fr. 10 la douzaine ; truffes, de 3 fr. 50 à 4 fr. le demi-kilo.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 18 ET 21 DÉCEMBRE

Allégo Militaire	Menzel.
Si j'étais Roi (ouverture)	Adam.
Estelle (valse)	Aldebert.
Les cloches de Corneville (fant.)	Planquette.
Farandole de l'Arlésienne	Bizet.

Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h. du soir

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 13 au 16 décembre 1902

Naissances

Cammas Joséphine-Marie, aux Mayrins. Lajugie Marie-Marthe Lucie, à la Maternité. Rougé, Alette-Madeleine-Jeannette, rue Sainte-Claire, 62. Nègre Philomène-Denise, place de la Mer-ci, 1.

Publications de Mariages

Bru Vincent, garçon boucher, et Foures Gabrielle, tailleur. Socirat Léon, propriétaire-cultivateur, et Lescol Marie, aubergiste.

Décès

Astor Jean-Louis, cultivateur, 73 ans, aux Tuileries. Capmas Pierre-Angustin, avocat, 67 ans, célibataire, rue Feydel, 21. Pomarède Irma, couturière, épouse Lizot, 40 ans, rue Labarre, 67.

Arrondissement de Cahors

PRAYSSAC. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de notre distingué compatriote M. Pardes, colonel d'infanterie de marine, décédé à Madagascar, à la suite d'un accès de fièvre contractée dans les colonies.

LIMOGNE. — *Obsèques.* — Vendredi ont eu lieu à Limogne, au milieu d'une grande affluence, les obsèques du regretté conseiller général du canton de Limogne, M. François Pradines.

Toutes les communes du canton avaient tenu à accompagner à sa dernière demeure l'homme de bien, le conseiller général, qui le représentait depuis plus de quarante ans.

M. Phalip, adjoint au maire, et M. Rames, juge de paix, en termes émus, se sont faits l'écho de la population de Limogne et du canton.

M. Veillon, le sympathique secrétaire général de la préfecture, a pris la parole au nom de l'administration.

CAZALS. — Des cours d'adultes sont ouverts pour les garçons, les mercredis et samedis à 7 heures du soir ; pour les jeunes filles, de 3 à 5 heures du soir.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 13 décembre.

Marcellin Darnis, 56 ans, d'Autoire condamné par défaut, à la dernière audience, à quinze jours de prison pour bris de clôture, a fait opposition de ce jugement. Vu ses bons antécédents, il est condamné à 100 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger.

Victor Jouvante, 14 ans, garçon boulanger né à Oradour (Cantal), est poursuivi pour vol. Le tribunal le relaxe comme ayant agi sans discernement, et décidé qu'il sera enfermé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans.

Voléurs de légumes. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des individus encore inconnus se sont introduits dans le jardin de M. Debons, propriétaire à Mège, banlieue de Figeac, et ont soustrait une certaine quantité de divers légumes.

Plainte a été portée.

Banquet. — Les employés de banque et de commerce ont, comme les années précédentes, décidé de se réunir en un banquet fraternel. A cet effet, une réunion préparatoire aura lieu mercredi 17 décembre courant, à huit heures du soir, dans une des salles du café Soulage, place des Tours. Tous les camarades sont vivement invités à y assister. Le présent avis servira de lettre de convocation.

Pauvre fou. — Il y a environ trois mois, le jeune Alfred Navet, âgé de vingt ans, de Saint-Félix, présentant des signes de dérangement cérébral, était enfermé à l'asile des aliénés de Leyme.

Samedi, profitant d'un moment d'isolement, il s'esquiva et arriva chez lui dans la soirée. Mais ses gardiens ne tardèrent pas à le rejoindre et lui firent réintégrer l'asile.

Le vol de Viazac. — Le nommé Lacarrière, originaire de Viazac, arrêté à Toulouse, comme auteur du vol commis au préjudice du chef de station de Viazac, a été transféré dimanche à Figeac et écroué à la maison d'arrêt.

COMIAC. — *Conférences et cours d'adultes.* — Les cours d'adultes ouverts dès le 1<sup>er</sup> décembre à Comiac ont dépassé en succès nos espérances, car le nombre des inscrits dépasse maintenant trente-cinq. Ce succès est dû à des leçons très intéressantes, mais aussi à des conférences qui ont lieu chaque fois. En effet, trois ont été déjà faites.

La première par notre adjoint M. Bergougnoux a eu un plein succès. Le sujet de la conférence était : « Les bienfaits de la troisième République. »

La deuxième, faite par M. Daragny, sur l'alcoolisme et ses dangers, a également intéressé le public.

Les prochaines conférences porteront sur : le tabac et les fumeurs et sur les Droits de l'Homme.

**CAHUS.** — *Ecole enfantine.* — Dans sa séance dernière, le Conseil municipal de Cahus a demandé la création d'une école enfantine au chef-lieu de la commune.

**SOUCEYRAC.** — *Accident du travail.* — Le nommé V. B..., scieur de long à Lentillac, travaillait à l'équarrissage d'une pièce de bois dans les forêts de Fraysse. Tout à coup ses pieds glissèrent. En tombant, il posa la main sur le madrier. Son compagnon de travail, au même instant, laissait tomber sa hache, qui tranchait net les quatre doigts de la main.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — *Conférence.* — La conférence que nous avons annoncée a été faite dimanche, à 3 heures du soir, dans une salle de l'école laïque de garçons, par M. Brunet, licencié en droit, professeur au lycée Gambetta, à Cahors, sous la présidence de M. Vicart, sous-préfet de Gourdon.

Un foule considérable avait répondu à l'appel des organisateurs de cette fête scolaire ; la salle était archicomble.

La fanfare de Gourdon prêtait son concours à cette fête.

M. Vicart a prononcé dès l'ouverture de la séance un discours très applaudi ; puis il a donné la parole à M. Brunet qui a développé le sujet de la conférence : Mutualité scolaire, ses avantages au point de vue social.

La conférence de M. Brunet a produit grande impression sur tous les auditeurs qui l'ont fort applaudi.

*Arrestation.* — Ces jours derniers, la gendarmerie de Souillac, a arrêté le nommé Cyprien Poncet âgé de 44 ans, forgeron, né à St-Just-sur-Loire (Loire), pris en flagrant délit de vagabondage.

Poncelet a été écroué à la prison de notre ville.

**SARRAZAC.** — *La réunion du Comité républicain.* — Les élections municipales. — On nous écrit :

Samedi soir, à 7 heures, avait lieu à la mairie de Sarrazac la réunion des membres du comité, sous la présidence d'honneur de M. Louis-Jean Malvy, le sympathique conseiller général du canton de Vayrac, maire de Cazillac et sous-chef de cabinet au ministère de la marine.

Le Comité républicain dont la formation remonte à un mois, compte déjà 90 adhérents et une conférence publique faite par

M. Malvy ayant été annoncée, on peut évaluer à 130 les citoyens qui y ont assisté.

Dans une vibrante improvisation, hâchée par les applaudissements, le vaillant portedrapeau de la démocratie de l'arrondissement de Gourdon a fait comprendre à ses auditeurs que l'union de tous les démocrates est de plus en plus nécessaire pour combattre la réaction cléricalle ; il a fait appel à la solidarité républicaine de tous pour assurer le triomphe des candidats républicains du lendemain.

La réunion s'est terminée aux cris répétés de : vive la République ! vive Malvy !

Elle n'a pas tardé à porter ses fruits : voici les résultats des élections :

Inscrits : 375 ; votants : 204 — blancs, 25 ; majorité : 90.

Ont obtenu :  
MM. Arnal Paul..... 177 voix, él.  
Gouygou François. 149 —

MM. Arnal et Gouygou étaient les candidats du Comité républicain et les réactionnaires, malgré leur envie, n'ont pas osé présenter de concurrents ; aussi se sont-ils abstenus de prendre part au vote, ainsi que quelques républicains timorés ou douteux, qui ont négligé leurs devoirs de citoyens.

Grâce à la discipline des électeurs sarrazacois et à la persévérante initiative de M. Malvy, qui n'a pas craint de faire le voyage de Paris pour assurer le succès, en adjuvant les électeurs de faire taire les rancunes personnelles, nous sommes vainqueurs.

Avec 10 conseillers républicains sur 12, Sarrazac aura désormais un maire et un adjoint républicains, et nous espérons que nos édiles sauront profiter de cette victoire pour la compléter en 1904.

**SOULLAC.** — *Marché aux truffes.* — Le marché habituel de tous les vendredis était bien pourvu, tant en qualité qu'en quantité. Apport, de 8 à 9 quintaux, qui se sont vendus en moyenne 12 fr. le kilo.

Les primes suivantes ont été décernées : 1<sup>er</sup> prix, 5 francs, comte de Cardillac, du château de la Teyne, porteur d'un beau panier de 60 livres, vendu 12 francs le kilo ; 1<sup>er</sup> prix, 5 fr., Teillard, de la Garrigue, panier qualité extra de 21 livres.

Ont obtenu d'autres primes : Vergne, de Nespoul, 36 livres ; Laval, de Cuzance, 34 livres ; Servanti, de Cuzance, 35 livres ; Lachan, de Baladou, 30 livres ; Laval, de Gènesi, 15 livres.

Parmi les acheteurs, nous avons remarqué ceux de la maison Pebevre, de Mareuil ; de Léon Bizac, Tavé, etc., et autres maisons.

Nous ne saurions trop remercier la municipalité souillacoise de l'appui moral qu'elle donne à ces marchés et du concours pécunier qu'elle prêterait au comité si le besoin s'en faisait sentir pour soutenir son initiative.

Vendredi 19 décembre, marché avec distribution de primes.

*Fausse alerte.* — Dimanche soir, vers cinq heures, le clairon sonnait la générale, le cri au feu retentissait de toutes parts et la population encore sous l'impression de

l'incendie de la veille, se précipitait place Barnicou où un feu de cheminée s'était déclaré à la maison Bayle-Cassan, vieil immeuble à cheminées antiques, mal entretenu, où les ans avaient accumulé des couches de suies qui ont provoqué l'incendie.

Une belle gerbe de flammes et de scories semblable à un feu d'artifice s'est dégagée pendant un quart d'heure de l'orifice de la cheminée sans causer de dégâts, et la gendarmerie qui a verbalisé a clos l'incident.

**MARTEL.** — *Marché aux truffes.* — Malgré la concurrence faite par les localités voisines, les marchés de Martel sont encore les plus importants de la région pour la vente des truffes.

C'est ainsi qu'au marché du samedi 13 décembre il s'est vendu environ 55 quintaux de ce savoureux produit, dont le prix variait entre 9 fr. 50 et 11 fr. le kilo.

**7<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE**

COMMISSION DES ORDINAIRES

**ADJUDICATION**

Le LUNDI 5 JANVIER 1903, à 2 heures de l'après-midi, la Commission des Ordinaires du 7<sup>e</sup> de Ligne procédera, à la Caserne BESSIÈRES, à l'adjudication de la fourniture de

**PAIN DE SOUPE**

nécessaire aux ordinaires de la troupe pour la période du 16 janvier au 30 juin 1903.

Toute personne qui aura l'intention de soumissionner devra faire connaître avant le 1<sup>er</sup> janvier 1903, terme de rigueur, au Président de la Commission des Ordinaires, ses nom, prénoms, qualité et domicile, afin que la Commission puisse, conformément aux prescriptions de l'article 27 du règlement du 29 juillet 1899, l'informer dans le cas où ses offres ne pourraient être agréées. Les soumissionnaires joindront à cette déclaration un extrait de leur casier judiciaire datant de moins de trois mois. Les demandes qui seront présentées après le 31 décembre seront refusées.

Tout candidat qui n'aura pas été avisé 24 heures avant l'adjudication que sa demande ne peut être accueillie, pourra prendre part à l'adjudication.

Aux termes du décret du 18 novembre 1882, les soumissionnaires pour être admis à l'adjudication, devront se présenter à la séance d'adjudication porteurs d'un reçu constatant qu'ils ont versé le cautionnement provisoire dans la caisse du trésorier du corps.

Tout soumissionnaire qui ne se conformera pas à cette condition sera éliminé du marché.

Le cautionnement sera de :  
Provisoire, 250 francs ; définitif, 500 francs.

Les soumissionnaires devront être français ou naturalisés français ; ils recevront

du secrétaire de la Commission des Ordinaires un modèle de la soumission à remplir.

Les soumissions devront être remises en séance sous pli cacheté portant en suscription, le nom, l'adresse du soumissionnaire et le mot « soumission » et contenant le récépissé du cautionnement provisoire.

Le Cahier des Charges est déposé au bureau de la Commission des Ordinaires, où les intéressés devront en prendre pleine et entière connaissance.

Cahors, le 15 décembre 1902.

Le Chef de Bataillon, Président de la Commission des Ordinaires,  
Signé : PIERRON.

**BULLETTIN FINANCIER**

La liquidation du quinze s'est effectuée toute à l'avantage des acheteurs. Les cours de compensation ont été fixés aux cours les plus hauts du mois et les reports ont été des plus modérés.

Les affaires ont repris des allures des plus vives.

Cependant nos rentes restent hésitantes, elles clôturent même en baisse sur la séance précédente :

Le 3 0/0 finit à 99,60 au lieu de 99,75.  
Très bonne tenue des Etablissements de crédit. Le Crédit Foncier se traite à 750 ; le Comptoir National d'Escompte à 581 ; le Crédit Lyonnais s'élève à 1.081 et la Société Générale à 620.

Nos chemins sont comme nos rences plutôt faciles ; le Lyon reste à 1.410 et le Nord à 1.815. Le Suez a passé de 3.895 à 3.915.

La hausse est surtout sensible sur certains fonds étrangers :

L'Extérieure est en hausse de plus d'un point à 87,60 ; l'Italien cote 104 fr. ; le Portugais, 31,40 ; le Serbe 4 0/0 est ferme à 76,80. Le Turc D est à 27,17 ; la Banque Ottomane, à 587.

**AVIS**

**M. Aimé WILCKEN,** Chirurgien Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

**GAZ et ÉLECTRICITÉ**  
**MANCHONS et BECS**  
POUR INCANDESCENCE  
PRIX DES PLUS RÉDUITS  
**CHAUFFERETTES A ALCOOL**  
**AGUZOU**  
Électricien, rue du Lycée, Cahors

**MADemoiselle MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

**ALTESSE**

VI

Quelque chose de très étrange

Ce cri était étrange. On eut dit celui d'une personne en proie à de violentes souffrances. La porte s'ouvrit et la vieille reparut. Elle jeta un regard soupçonneux sur la jeune femme et le gentleman.

— J'espère que mon corbeau n'aura pas effrayé la jeune dame, dit elle. Il a un cri des plus extraordinaires. C'est lui que vous avez entendu tout à l'heure.

Elle les regarda de nouveau, comme pour s'assurer si ce qu'elle venait de dire pouvait trouver créance auprès d'eux.

Sir Arthur se mit à sourire.  
— Cela nous a peu effrayés, je vous l'avoue. Voulez-vous nous indiquer le nom de cet endroit ?

— C'est le Trou-Perdu.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas raité avec l'Agence Havas.

— Le Trou-Perdu ! répéta Cecil d'une voix plus effrayée.

Son souhait s'était accompli plus vite qu'elle n'avait voulu.

Elle était dans la maison que sir Richard lui avait dit être hantée par des esprits.

— Oui, madame, le Trou-Perdu, une grande maison solitaire. Vous en avez entendu parler ? Je suppose que vous êtes du château de là-bas.

— Oui, nous sommes du château. Vous vivez toute seule ici dans ce lieu isolé ?

— Pas complètement, madame, mais le plus souvent pourtant. Il vient de temps en temps une jeune dame de la ville, qui m'aide à mettre de l'ordre ici. Vous avez dû la voir, elle était à la fenêtre d'en haut quand vous êtes arrivés.

Elle jeta sur ses interlocuteurs de nouveaux regards scrutateurs, du moins cela parut ainsi au baronnet.

Il se hâta de la tranquiliser avec bonté.

— Nous avons remarqué, en effet, pendant une seconde à peine, la figure d'une personne qui se trouvait à la fenêtre d'en haut. Je suppose qu'on ne vient pas souvent vous déranger comme nous l'avons fait aujourd'hui.

— C'est vrai, rarement, très rarement. Je me souviens d'une fois, dit-elle en allant çà et là regardant devant elle d'un œil rêveur, où un jeune couple, surpris comme vous, par la pluie, est venu chercher un refuge ici. Il y a six ans, et il s'est passé depuis lors de grands et tristes changements. Il était d'une rare beauté, ce jour-là, et elle... Oh !... ce

monde est bizarre... bizarre...

C'était parler sagement. Ce monde est bizarre.

— Lady Cecil, la pluie a cessé ; je pense que nous pouvons sortir, maintenant. Bonjour, ma bonne femme et merci pour l'abri que votre toit nous a offert.

Sir Arthur déposa un souverain dans la main maigre de la vieille.

Elle se leva, murmura un remerciement et les regarda s'en aller jusqu'à ce qu'ils eussent disparu.

— Un beau monsieur et généreux, et elle, sa figure est belle et fière, mais il y a du malheur en réserve pour ceux qui portent la tête si haut, et ce sont les yeux orgueilleux qui versent le plus de larmes. Un beau monsieur et une belle dame, mais il y a du malheur en réserve pour eux, du malheur... du malheur !

VII

Il y a plusieurs manières de faire un faux pas

Cecil se mouilla les pieds plus encore qu'ils ne l'étaient, en revenant rejoindre la société.

Elle riait très fort lorsque sir Arthur lui prédisait avec inquiétude qu'elle risquait une fluxion de poitrine.

— Les désagréments et les mésaventures, les averses et les toilettes perdues sont des éventualités inévitables dans des parties de ce genre. Les orages et les éclairs ont pour coutume de venir les troubler. Je serai curieuse de savoir si les voitures ont suffi à pro-

téger les personnes que nous avons laissées là-bas. J'espère bien que la barque n'était plus sur mer quand l'orage s'est levé.

Par malheur, ils y étaient encore.

Deux heures s'étaient écoulées entre le départ et le retour de sir Arthur et de Cecil, et pendant ces deux heures, de tristes accidents avaient eu lieu.

Toute la société formait un groupe animé quand ils la rejoignirent.

Le major, lady Dangerfield et la fille du recteur ruisselaient de la tête aux pieds.

Cecil poussa un cri.

— Sir Arthur ! regardez ! la barque a chaviré !

C'était vrai.

Lady Dangerfield racontait au moment même avec animation et éloquence la manière dont ils venaient d'échapper à la mort.

Ils étaient à un mille et demi à peu près du rivage quand l'orage a éclaté.

(A Suivre).

Ancien cabinet dentaire  
**HUGGINS & BAKER**  
75, BOULEVARD GAMBET  
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

# L'HONNEUR DU NOM

PAR  
CHARLES BUET

## PREMIÈRE PARTIE

### Les Châtelains de Mainrouge

I

La levrette, les chats et les perroquets de demoiselle Flore, le livre du baron Cyriaque et les nouvelles du docteur André.

Les tentures reproduisaient aussi les couleurs de l'écusson : un rideau blanc et les portières en tapisseries offraient de grands carrés, où le lion léopardé semblait courir à la poursuite des besants d'or, à travers le champ d'hermines.

Un cabinet de Boule et un clavecin orné de peintures sur un fond doré ce faisant vis-à-vis. Dans les grands vases de Sèvres et les potiches du Japon, on ne voyait point de plantes exotiques aux larges feuilles en ombrelles, ou découpées en fer de lance, mais de gros bouquets de graminées sèches, avec

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

des fleurs en papier.

En revanche, mademoiselle Flore, avait à sa droite une niche tapissée de velours rose et armoriée comme tout le reste ; à sa gauche une corbeille capitonnée de velours noir ; dans celle-ci dormait deux chats d'Angora, à soyeuse fourrure : dans celle-là, reposait une levrette danoise, tigrée noir sur blanc. Sur un perchoir doré se pavanaient deux superbes perroquets : un ara du Brésil, bleu et rouge, une perruche de Madagascar, d'un vert éclatant, à huppe rose.

Quadrupèdes et volatiles vivaient en bon accord, sous l'œil vigilant de leur maîtresse qui leur portait une affection maternelle, partageant ses soins entre eux avec une louable égalité, et ne les oubliant que pour puiser une pastille dans son drageoir ou pour contempler deux miniatures suspendues à côté de la glace de Venise, et qui représentaient l'une un brillant capitaine des trahans de la garde impériale d'Autriche, l'autre une jeune femme, assez laide, vêtue comme une reine.

Sept autres portraits étaient suspendus aux lambris par des câbles de soie verte. C'étaient des magistrats en robe rouge, en camail d'hermine, un évêque en cappa magna violette avec un rabat en guipure, et deux belles dames portant le costume austère de la fin du règne de Louis XIV.

Un huitième cadre, entièrement voilé sous un morceau de drap noir tendu par des clous d'argent, occupait la place d'honneur.

Après avoir bu lentement son café, mademoiselle Flore offrit un morceau de sucre à la

levrette, qui baillait dans sa niche, caressa les deux chats vautrés sur leurs coussins, imposa silence à ses oiseaux qui caquetaient, adressa un regard mélancolique au capitaine tudesque, un sourire aimable à la princesse laide, porta un moment les yeux sur le cadre voilé de nori, et finalement, laissa tomber de ces lèvres ce seul mot :

— Mire-en l'air ?...

Le baron, qui étudiait en ce moment le blason de Sibylle de Beaugé, femme du comte Amédée V de Savoie, releva la tête d'un air nonchalant, et répartit, d'un son de voix aigre et traînant :

— Ma sœur, à qui en avez-vous, s'il vous plaît ?

Avant que la vieille fille eût formulé mentalement la réponse qu'elle allait faire à l'impertinente question du chef de la famille un domestique ouvrit l'un des battants de la porte du salon et annonça :

— Monsieur le médecin Monaton !

— Saprismoche ! exclama mademoiselle Flore.

Et comme sa levrette, bondissant vers le nouveau venu, éveillait les chats, agaçait les perroquets par ses jappements, elle s'écria avec une énergie de hussard hongrois :

— Ici Perlette ; Et taisez-vous, Job ! Glass ! ? Pul ! Meg ! ! !

Job et Glass étaient les deux matous à robe argentée, Rul, l'ara d'azur et de gueules, Meg, la perruche aux plumes de sinoples ; quatre chers amis !

Le baron de Blanchelaine fut tenté d'en vouloir, quelque peu à celui qui causait tout

ce remue ménage, et peut-être lui eût-il adressé quelques reproches si on lui eût laissé le temps. Mais la bonne demoiselle, ayant réussi à apaiser le courroux de ses bêtes, se hâta de tendre sa main blanchette et ridée au docteur Monaton, qui la baisa ; puis elle reprit, défilant ses phrases tout d'une haleine :

— Vous voilà, vous messire Esculape ?... Ma petite parole ! on jurerait que le sang Monaton disparaît dès la troisième génération pour céder place au sang Blanchelaine... Asseyez-vous, cousin ! Hé ? Cyriaque mon frère, qui nous eût jamais dit que votre tante Bartholomée ferait souche de vaillante lignée ? Bon ! bon ! je m'entends, et le prince Godefroy ne me désavouerait pas s'il était à la portée de m'écouter ; et si vous eussiez voulu entendre raison, André, on aurait fait de vous un chambellan bien tourné, mon garçon.

— Bonjour ma cousine, dit enfin le docteur souriant d'aise, bonjour et merci. Comment faire un chambellan du rejeton farouche ? Mon cousin Blanchelaine, bonjour !

Le docteur Monaton, ayant enfin rempli dans ses plus menus détails le cérémonial ordonné par la civilité péruil et honnête, prit une chaise et s'assit de l'autre côté de la cheminée.

— Emmanuel est-il déjà sorti ? poursuivit-il s'adressant à mademoiselle Flore, mais en glissant un regard oblique au baron, qui feulait sans relâche son in-folio.

— Emmanuel ! exclama la vieille fille.

(A suivre).

## ALIMENTATION

Bénéfices nets : 33.000 frs par an

Excellente affaire d'alimentation à céder. Le titulaire désire de retirer parce que la situation de la femme malade réclamant des soins particuliers, l'empêche de donner à son exploitation toute l'activité désirable à une maison qui fait 311.000 francs au détail et dont le chiffre d'affaires peut être considérablement augmenté en faisant la commission. Trois articles seulement. Toutes ventes au comptant. Pas de stock. Fonds de roulement insignifiant. Beau matériel d'exploitation. La clientèle vient directement. L'établissement comprend un confortable pavillon d'habitation et de grands magasins et remises. Trois chevaux et cinq voitures. Excellent personnel de quatre employés. Convientrait à jeune ménage sérieux. Facilités de paiement sur bons renseignements. Ecrire à l'intéressé : Pilliet, 26, rue Le Peletier, Paris.

## Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur Antoine BALDY, épicier à Francoulès, sont invités à se rendre le samedi 27 décembre 1902, à 3 h. du soir, salle d'audience du tribunal, pour faire vérifier leurs créances.

Cette réunion de vérification sera la dernière.

Ils sont invités également à produire sans retard leurs pièces et bordereaux.

Le Greffier,

A. POULVEREL.

## Bibliographie

QUARANTIÈME ANNÉE

Même administration que le Journal des Demoiselles

### LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles, illustré en 200 gravures environ dans le texte.

14, rue Drouot

Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

CHACQUE LIVRAISON RENFERME EN OUTRE :

Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné à preuve, est entrée dans sa quarantième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Envoyer un mandat poste à l'ordre du Directeur  
Envoi Gratuit d'un numéro spécimen.

## LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines 14, — rue Drouot, — 14, Paris.

Paris et départements, un an : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices :

Une causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs. — De nombreux Modèles de Robes, Chapeaux. — Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges. — Un et souvent deux patrons découpés. — Une gravure de Modes coloriee. — Un courrier communiquant d'utiles renseignements. — Un conseil pratique. — Des devinettes et leurs solutions.

Enfin, une planche trimestrielle, contenant des patrons pour les tout petits, et des charmants modèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complète l'heureux ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes.

Envoyer un mandat poste à l'ordre du Directeur  
Envoi Gratuit d'un numéro spécimen.

## SOIXANTE-ET-ONZIÈME ANNÉE JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

Un an : Paris, 12 fr. ; départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Former des filles, des sœurs des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le Journal des Demoiselles. Soixante-onze années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS :

1<sup>o</sup> 48 pages de texte : Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc. ; 2<sup>o</sup> Un Album de 8 pages in-4<sup>o</sup> ; Broderies, Travaux artistiques avec explication, Legons de choses, Modes, formant à la fin de l'année une collection de plus de 200 dessins ; 3<sup>o</sup> Une Feuille de Patrons, grande nature ou des Patrons découpés ; 4<sup>o</sup> Une ou deux Gravures de Modes coloriees, soit 18 par an ; 5<sup>o</sup> Un Modèle de tapisseries coloriees ou travaux d'actualité.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1900 SERONT :

Travaux variés sur étoffe : Vide-poche. — Fond de plateau ; Ornaments d'église : Lambrequin pour autel. — Tapisseries coloriees : Paravent. — Cadre à photographies. — Musique. — Motifs d'aquarelles. — Fusains. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Cartes postales. — Nappes à thé. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés. — Ouvrages de fantaisie. — Lingerie de table. — Quatre panoramas dont deux coloriees : Modes d'été et d'hiver.

On s'abonne pour un an à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen

## MANUEL DU JOURNAL DES DEMOISELLES

9<sup>e</sup> édition, considérablement augmentée

MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapisserie. — Tricot. — Crochet. — Filet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photominiatre, etc.

ORNE DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat de poste à M. F. Thléry, 14, rue Drouot.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURNAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

1 <sup>o</sup> DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 <sup>o</sup> DE TOURS à NANTES.	
3 <sup>o</sup> DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	
4 <sup>o</sup> D'ORLÉANS à LIMOGES.	
5 <sup>o</sup> DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 <sup>o</sup> DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	
DE TOURS à ANGOULÈME.	
D'ANGOULÈME à BORDEAUX.	

### Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n<sup>o</sup> 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

#### 1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

#### 2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

### 3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

### Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Viellevieille), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balnearius-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Reignes-les-Bains), Dax, Espéraga (Campagne-les-Bains), Gamard, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gojan-Mostras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Luque (Préhaq-les-Bains), Lamoignon-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Bardès, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Arac), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestlas, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginols, Garcanières, Escoubrou, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encasse, Gantès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Loz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

### Omnibus mis en vente par la C<sup>e</sup> d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.